

**Séance du 9 avril 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Ecole élémentaire Malégarie – Création d'un pôle d'arts vivants et revalorisation du groupe scolaire – Autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux.

Le groupe scolaire Charles Malégarie est implanté au pied des résidences Breuer, 1bis allée Charles Malégarie, dans le quartier des Hauts de Bayonne.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de ce quartier, la Ville projette de valoriser cette école. Les contours d'un projet ambitieux se sont dessinés, centrés sur l'éducation artistique et culturelle, explorant le volet des pratiques théâtrales et celui du numérique.

Cette mise en œuvre sera accompagnée d'une restructuration des locaux pour la création d'un pôle théâtre, de la mise en accessibilité totale de l'établissement pour les personnes à mobilité réduite, du traitement des façades, de l'amélioration de l'isolation thermique de l'établissement.

Compte tenu de l'importance de l'intervention, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la demande d'autorisation de travaux nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.